

## Les communautés d'énergie renouvelable favoriseront la compétitivité des entreprises wallonnes

Christophe HAVEAUX, 01 Octobre 2020



© BEP

**Selon un premier bilan du projet ZELDA, 6.300 entreprises wallonnes situées dans des parcs d'activités économiques pourraient rejoindre des communautés d'énergie renouvelable d'ici 2021 et gagner ainsi en compétitivité.**

Les dépenses énergétiques - et en particulier la consommation d'électricité - représentent aujourd'hui des postes de coûts de plus en plus importants pour les entreprises wallonnes et ce, quelle que soit leur taille (grandes entreprises, PME et TPE).

Fortes de ce constat, les Agences de Développement Territorial wallonnes, sous la structure faîtière de Wallonie Développement et en collaboration avec UMONS et ORES, ont décidé de mener une réflexion commune sur cette problématique.

C'est ainsi que le projet ZELDA - Zonings à Énergie Locale et Durable - a été lancé en 2018. Son objectif ? Étudier la faisabilité de l'installation de communautés d'énergie renouvelable (CER) sur les parcs d'activités économiques wallons, afin de diminuer les charges énergétiques des entreprises membres et de contribuer à la transition énergétique.

Etablir une communauté d'énergie renouvelable permet à ses membres d'exercer ensemble toute une série d'activités, notamment le partage d'une production locale d'énergie verte - par exemple un toit industriel équipé d'une centrale photovoltaïque -, qui sera consommée par des entreprises voisines, à un tarif préférentiel, dans une logique d'autoconsommation collective.

Le projet ZELDA I visait à réaliser une simulation des bénéfices potentiels d'une telle dynamique pour les entreprises implantées au sein de 56 parcs d'activités économiques répartis sur toute la Wallonie et connectées à la moyenne tension.



En participant à une communauté d'énergie, cette entreprise du zoning Fernelmont 2 pourrait vendre sa production photovoltaïque aux entreprises voisines, à un tarif préférentiel.

## Réduire la facture des entreprises

Selon Olivier Bontems, Directeur Participations & Energie chez IDETA et coordinateur du projet ZELDA pour IPFH, « l'expérience-pilote, menée sur le parc d'activités économiques de Tournai Ouest, a pu démontrer, par exemple, qu'un tarif préférentiel peut être appliqué, en lieu et place du tarif normal, avec au final, une diminution effective de la facture pour les entreprises faisant partie d'une communauté d'énergie renouvelable ».

Loïc D'Haeyer, Président d'IPFH, ajoute : « Grâce au recueil et au traitement de ces informations, il a pu être établi que la mise en œuvre de ces communautés est bénéfique pour tous dès lors qu'elle permet une réduction de la facture finale d'électricité des entreprises, mais aussi une meilleure intégration des nouvelles unités de production d'électricité verte sur le réseau de distribution (ORES ou RESA) et un maintien de ce réseau public comme élément central de la relation entre ces productions décentralisées d'énergie renouvelable et les clients ».

## 6.300 entreprises concernées à l'horizon 2021

Les Agences de Développement Territorial, grâce au projet ZELDA I, ont établi une méthodologie qui fonctionne. Selon Caroline Decamps, Présidente de Wallonie Développement, « cette démarche nous a permis de confirmer la pertinence des communautés d'énergie renouvelable pour agir sur la compétitivité des entreprises participantes. L'existence d'une CER nous semble également être un facteur d'attractivité des parcs d'activités économiques. Dans une 2<sup>e</sup> phase du projet, il s'agira de déployer et de décliner le concept de manière concrète au sein des parcs d'activités économiques au travers d'une démarche participative et inclusive avec les entreprises ».

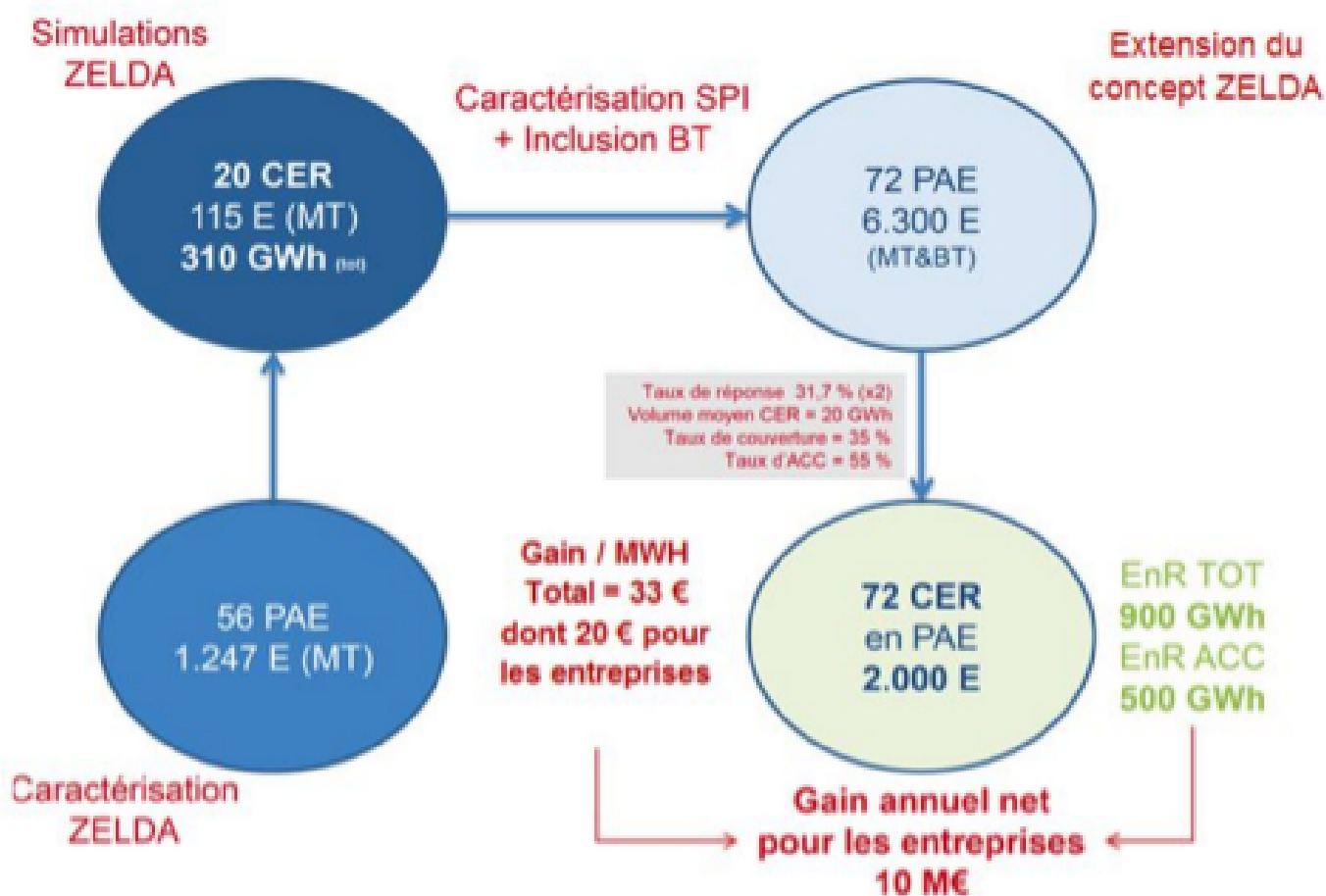
C'est pourquoi 16 parcs d'activités économiques supplémentaires se joindront à l'extension du projet - ZELDA II -, faisant passer le périmètre de l'étude de 56 à 72 parcs et incluant désormais la basse tension. Ce qui portera à 6.300 le nombre d'entreprises potentiellement concernées par les bénéfices des communautés d'énergie renouvelable en Wallonie.

## Et les résultats sont prometteurs

Le projet a permis de tester pour la première fois en Wallonie, en conditions réelles techniques, une opération d'autoconsommation collective impliquant douze entreprises en Moyenne Tension (réparties sur 18 sites de consommation) et alimentée par des unités de production d'électricité verte combinant énergie éolienne et photovoltaïque.

Les résultats sont favorables : l'expérience sur 5 parcs carolos indique par exemple une économie potentielle sur la facture d'électricité de 5 % à 17 % avec un taux d'autoconsommation collective de 55 à 82 %.

Le schéma ci-dessous résume en quelques chiffres clés les résultats du projet ZELDA, ainsi que les perspectives.



Selon les estimations du projet ZELDA, la production totale des énergies renouvelables au sein des 72 communautés s'élève à 900 GWh, dont 500 GWh seraient autoconsommés collectivement par les entreprises. Les 2000 entreprises participant aux 72 communautés paient leur électricité verte (produite localement) moins cher (-20€/MWh), soit un gain collectif annuel net de 10 millions €.

## Cas concret : des économies de 4 à 8%

Parmi les cas concrets étudiés par ZELDA, le projet pilote e-cloud propose la mise en commun d'unités de production pour une communauté de 12 entreprises sur le parc d'activité économique de Tournai Ouest (photo ci-dessous).

Les 9 partenaires comptent les gestionnaires de réseaux (RESA et ORES) mais aussi les agences de développement territorial (IDETA et SPI), les universités (UMons et ULg) et trois autres entreprises actives dans le monde de l'énergie (NSIDE, LUMINUS et NETHYS).

Ce projet pilote a duré 1 an, du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020.

La communauté constituée est composée de :

- 12 clients répartis sur 18 sites (30% des consommateurs sur le parc d'activités économiques sont reliés à la moyenne tension) ;
- la production d'1/8 d'un parc éolien d'une puissance de 2,2 MW (mégawatts) ;
- la production des panneaux photovoltaïques d'une puissance de 75kWc.

Sur cette période, pas moins de 6.450 MWh ont été produits par les installations et mis à disposition des entreprises partenaires. 61% de cette énergie produite ont été autoconsommés et ont permis de couvrir 39% des besoins en électricité des entreprises participantes au projet. Les résultats sont encourageants car ce système a permis à la plupart des participants de réaliser des économies chiffrées entre 4 et 8 %, malgré la période d'inactivité qui a frappé l'économie au printemps 2020 et donc biaisé quelque peu les résultats du pilote.



## Inclure tous types d'entreprises

Pour participer à une communauté d'énergie renouvelable (CER), l'entreprise doit être équipée d'un compteur intelligent. Si aujourd'hui les entreprises raccordées en Moyenne Tension disposent d'un compteur compatible, ce n'est pas le cas des PME et des TPE reliées au réseau public en Basse Tension.

Au travers de ZELDA, il est important pour les Agences de Développement Territorial que le processus d'engagement des entreprises puisse être inclusif. « Si pour les 'petits consommateurs', la charge que représente la facture d'électricité peut paraître anecdotique, ce sont toutefois eux qui pourront profiter le plus des avantages d'une opération d'autoconsommation collective en parc d'activités économiques », souligne Olivier Bontems.

Dans la suite envisagée, le projet ZELDA visera donc à développer les outils de planification énergétique qui permettront de favoriser la consommation locale de l'électricité verte produite localement, par toutes les entreprises volontaires du parc.

Les Agences de Développement Territorial souhaitent disposer, à l'horizon 2022, de 29 CER activables au sein des parcs d'activités économiques en Wallonie.

**Source URL:** <http://renouvelle.be/fr/actualite-belgique/les-communautes-denergie-renouvelable-favoriseront-la-competitivite-des>